



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG
03-88-35-24-22 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

CTSD du 3 septembre 2021

Monsieur le Directeur académique
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD 67,

Le ministre de l'éducation Blanquer a annoncé une rentrée « *la plus normale possible avec l'ouverture des écoles, des collèges et des lycées* ».

Ainsi, Monsieur le Directeur académique, nous attendons de ce CTSD qu'il apporte tous les moyens nécessaires dans les écoles où les effectifs nécessitent des ouvertures de postes afin de répondre à la volonté ministérielle d'organiser une rentrée « normale » où je cite « il y aura évidemment un professeur devant chaque classe à la rentrée « ! »

Notre organisation syndicale, la **FNEC-FP-FO** a une autre analyse de la situation ! Nous avons, de ce fait, une question très simple : « comment comptez-vous vous y prendre afin d'avoir un enseignant devant chaque classe pendant cette année scolaire afin d'assurer les missions de notre service public d'éducation ?

En plus d'être confrontés aux problèmes de manque de personnels, de classes surchargées, 900 élèves sont aujourd'hui privés de transport scolaire pour une durée indéterminée dans notre département mais également 1800 sont impactés par un problème de transport ! Nos collègues vont également devoir faire face à la mise en place d'un 40ième protocole, qui prévoit d'évincer les élèves non vaccinés en cas de Covid dans la classe en collège et lycée et qui organise dans les écoles la fermeture de la classe dès le premier cas. On se souvient que, l'année dernière, cette mesure avait entraîné un effet domino de fermetures de classes ! Ce protocole pourrait encore se renforcer pour imposer l'hybridation au lycée et au collège.

L'obligation scolaire est une nouvelle fois remise en cause, avec pour corollaire la généralisation de l'enseignement à distance, outil de destruction de l'École et du statut des enseignants. En outre, les personnels seraient sommés d'organiser le tri des élèves, de vérifier leur statut vaccinal auprès des parents, de promouvoir et d'organiser la vaccination et le dépistage des élèves. Tout cela alors que les moyens manquent pour exercer leur principale mission : l'instruction.

Tout en indiquant qu'aucune obligation vaccinale ne serait imposée aux personnels enseignants, le ministre l'impose aux personnels enseignants de Polynésie française, de même qu'à ceux exerçant leur activité dans les établissements médico-sociaux sur tout le territoire. Les personnels infirmiers, médecins, psyEN... sont eux aussi soumis à l'obligation vaccinale.

La **FNEC FP-FO** n'accepte pas le piège de la division entre vaccinés et non-vaccinés. La volonté de

sanctionner des agents qui n'auraient pas été vaccinés est totalement inacceptable et illégale puisque contraire au statut général de la Fonction publique.

La **FNEC FP-FO** soutient donc toutes les mobilisations en cours ainsi que tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au « pass sanitaire ». Elle exige qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels.

Durant la précédente année scolaire, le ministre Blanquer a refusé tout recrutement de personnel sous statut malgré des situations intenable dans les écoles et établissements. Il poursuit en supprimant en cette rentrée 1 800 postes dans les collèges et lycées et en fermant des centaines de classes dans les écoles, en dépit des nombreuses mobilisations des personnels et des parents d'élèves.

La **FNEC FP-FO** revendique l'annulation des fermetures et les créations de postes nécessaires. Face au refus de reconduire des milliers de contractuels, elle exige le réemploi de tous et la titularisation de tous les personnels qui le souhaitent.

Le ministre utilise la situation pour poursuivre ses contre-réformes : casse du Baccalauréat, réforme des concours et recours aux « contractuels alternants » au lieu d'enseignants recrutés sur liste complémentaire.

Avec son « Grenelle », non content d'entériner le gel du point d'indice avec des pseudo-revalorisations catégorielles indigentes, il entend s'en prendre au fonctionnement même des écoles et des établissements en instaurant un « management » digne des entreprises privées : gestion des remplaçants du 1er degré confiée à une start-up privée, fusion des corps d'inspection, création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école, lettre de mission pour créer des fonctions d'enseignants-inspecteurs, enseignants-chefs d'établissement, renforcement de l'accompagnement PPCR, part variable en REP+ versée selon les résultats des établissements, accélération de la mise en place des services interacadémiques tout en n'oubliant pas de supprimer au passages nombre de postes chez nos collègues administratifs qui sont au bord du gouffre...

Comme l'indique le communiqué interfédéral **FNEC FP-FO-FSU-CGT-SUD** : « *Nos organisations dénoncent l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à la priorité à l'éducation et cherchent à transformer en profondeur les métiers dans le sens de contraintes supplémentaires sur les personnels (...). Nous ne pouvons accepter de tels reculs.* »

Concernant la nouvelle campagne publicitaire sur la laïcité, le Ministre, à travers ses affichages et discours, entretient une confusion profonde, voire un contresens sur ce qu'est la laïcité.

On peut y lire : « *Permettre à Milhan et Aliyah de rire des mêmes histoires. C'est ça la laïcité* », « *Tout faire pour que Imrane, Axelle et Ismail pensent par eux-mêmes. C'est ça la laïcité* », ou encore « *Permettre à Sacha et Neissa d'être dans le même bain. C'est ça la laïcité.* » Les photographies et le choix des patronymes jouent avec l'implicite, des représentations, laissant entendre que la laïcité pourrait être mise en danger par une catégorie de la population.

Ce n'est pas ça la Laïcité ! Les affiches du ministre en ignorent même les fondements : la neutralité de l'État issue de la loi de 1905, la liberté de conscience, et l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou de conviction.

Le rôle de l'École publique et laïque n'est pas d'assigner les élèves à leur identité réelle ou supposée. Sa mission première est de permettre l'instruction de tous.

Elle confirme toutes nos craintes quant au plan de formation « *aux valeurs de la République* » que le ministre veut imposer aux personnels de l'Éducation nationale dès cette année.

La **FNEC FP-FO** s'opposera à toute remise du statut de fonctionnaire, au nom d'une normalisation prétendument laïque. Nous veillerons au quotidien au strict respect de la liberté pédagogique de nos collègues : **les personnels ne sont pas les relais de la propagande gouvernementale.**

La **FNEC FP-FO** rappelle que l'État doit être le premier garant de l'application du principe de Laïcité et de neutralité. Cela implique par exemple de donner tous les fonds publics à la seule École publique et d'abroger toutes les lois anti-laïques, des lois Debré jusqu'à la loi « *pour une École de la confiance* » qui renforce encore le financement public aux écoles maternelles privées.

La laïcité, c'est le strict respect de la loi de 1905. Un point c'est tout !

Enfin, Monsieur le Directeur académique, conformément aux lignes directrices de gestion, « *les nombres de promotions autorisées annuellement ET les résultats des promotions de corps et de grade donnent lieu à publication sur le site académique. Les organisations syndicales représentatives en comités techniques sont destinataires de ces documents.* ». Nous avons bien cherché, nous n'y avons rien trouvé pour le 1er degré Public. Notre fédération vous demande de bien vouloir nous faire parvenir l'ensemble de ces documents rapidement puisque les collègues concernés ont, quant à eux, été informés individuellement.

La **FNEC FP-FO** appelle ainsi tous les personnels de l'éducation à se réunir dès la rentrée et à établir les cahiers de revendications afin de préparer les mobilisations intersyndicales et inter confédérales des 23 septembre et 5 octobre prochains.

Non, décidément, une fois de plus, cette rentrée n'a rien de « normale » et les revendications légitimes de personnels de l'éducation sont au centre de toutes nos attentions !

Pour la **FNEC-FP-FO**,
Audrey LAGES et Yannick LEFEBURE